

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle des fêtes, les membres du conseil municipal de la Commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELIN, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 11 février 2021

Présents : Mmes, MM. Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Nicolas CALATRAVA, Cécile CHAVAL, Éric GRANGER, Pierre HUGARD, Laetitia KOLCZ, Marie-Claude MARIE, Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Bertrand SEVESTRE, Johanna THENON, Jean-Baptiste TOURET.

Absent : M. Philippe TRONCIN

Secrétaire de Séance : Mme Cécile CHAVAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Absent : 1

soit 14 votants

ORDRE DU JOUR

1. Établissement Public Foncier (EPF74) et la Foncière : présentation par M. BOGEY
2. Projet de stockage de déchets inertes : présentation par l'entreprise DECREMPS
3. Nomination d'un (e) secrétaire de séance
4. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020
5. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
6. SIVM du Haut-Giffre : tarif transports scolaires
7. Régie de recettes « activités périscolaires et restaurant scolaire » : modification du montant maximum de l'encaisse
8. Personnel communal : modification du temps de travail de l'agent d'accueil de l'agence postale communale et tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021
9. ONF : modification de l'état d'assiette des coupes 2021
10. Questions diverses.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

1. **Présentation par M. BOGEY de l'Établissement Public Foncier (EPF74) et de la Foncière.**
2. **Présentation par l'entreprise DECREMPS d'un projet de stockage de déchets inertes, en dessous du Bois du Seigneur, d'une capacité de 150 000 m³.**
3. Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est procédé à la **nomination d'un secrétaire de séance. Mme Cécile CHAVAL** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.
4. **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2020.**
5. **Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal :**
 - devis et contrat de prestation de services IMBEX PATRIMOINE, représentée par Mme LORPHELIN Auriane, pour la réalisation d'une opération d'archéologie programmée sur le château, du 14 juin au 2 juillet 2021, d'un montant HT de 5 700 €.
 - déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n° 21C0001 : M. et Mme LESAGE, 2735 route des Bois : vente à Mme BENEDETTI.
 - DIA n°21C0002 : M. GERMAIN, 2555 route des Bois : vente à M. GAMAIN.
 - DIA n°21C0003 : M. PELLECUER, 790 Route de Balmotte : vente à M. LEPINE et Mme PEYRIERE.

6. SIVM du Haut-Giffre : tarif transports scolaires

D01_2021

OBJET : SIVM DU HAUT-GIFFRE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES AUX SERVICES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le maire :

- fait part à l'assemblée d'un courrier du SIVM du Haut-Giffre concernant la tarification des transports scolaires qui se découpent en deux parties, à savoir : 41 € par enfant comprenant le droit d'inscription et les frais du SIVM + la participation des familles votée par chaque commune ; la participation des familles s'appliquant uniquement sur le circuit spécialisé et non sur les lignes régulières. Un circuit est concerné pour la commune pour les élèves se rendant au collège Jacques Brel en classe « ski », subventionné à 100 % par la Région.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

DÉCIDE

- ✓ qu'aucune participation financière n'est demandée aux familles, du fait que le circuit précité est subventionné à 100 % par la Région.

7. Régie de recettes « activités périscolaires et restaurant scolaire » : modification du montant maximum de l'encaisse

D02_2021

OBJET : RÉGIE DE RECETTES « ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET RESTAURANT SCOLAIRE » (MODIFICATION DE LA DÉCISION N°2020-29 DU 31 AOÛT 2020 – ARTICLE 6)

Monsieur le maire :

- rappelle à l'assemblée la décision n°2020-29 du 31 août 2020, modifiant la régie de recettes « activités périscolaires et restaurant scolaire »
- il informe qu'en raison de l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor, le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver doit être réévalué à la hausse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

DÉCIDE

- ✓ de modifier comme suit, l'article 6 de la décision n°2020-29 du 31 août 2020, à savoir :
Article 6 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 12 200 €.
- ✓ de ne pas modifier les autres articles de la décision précitée.

8. Personnel communal : modification du temps de travail de l'agent d'accueil de l'agence postale communale et tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021

D03_2021

OBJET : MODIFICATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le 3^{ème} adjoint :

- rappelle aux membres du conseil municipal la décision n°D2020_47 du 10 décembre 2020, décidant la création d'un poste d'adjoint administratif à 21/35^{ème}.
- il informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la durée de travail de ce poste à hauteur de 35/35^{ème}, en raison d'un besoin important en matière de gestion administrative du secrétariat de mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

DÉCIDE

- ✓ l'augmentation de la durée de travail du poste d'adjoint administratif à raison de 35/35^{ème}.et modifie comme suit, le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2021 :

Service	Filière	Grade/ Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus
Mairie	Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire générale	35/35 ^{ème}		oui
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Agent d'accueil du secrétariat de mairie	35/35 ^{ème}		oui
		Adjoint administratif	Agent d'accueil de l'agence postale communale	35/35 ^{ème}		oui
Technique	Technique	Adjoint technique	Agent des services techniques	35/35 ^{ème}		Oui
Cantine scolaire	Technique	Adjoint technique	Agent de restauration scolaire	22,73/35 ^{ème}		oui
Scolaire/ périscolaire	Médico-sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	ATSEM et agent polyvalent	35/35 ^{ème}		oui
	Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent et fonction d'ATSEM	29/35 ^{ème}		oui
	Animation	Adjoint d'animation	Agent d'animation polyvalent	35/35 ^{ème}		oui
		Adjoint d'animation	Agent d'animation polyvalent	35/35 ^{ème}		oui
		Adjoint d'animation	Agent d'animation polyvalent	20/35 ^{ème}		oui

- ✓ l'abrogation des précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- ✓ l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades au budget primitif de l'exercice 2021.

9. ONF : modification de l'état d'assiette des coupes 2021

D04_2021

OBJET : MODIFICATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES 2021

Monsieur le maire :

- informe les membres du conseil municipal de l'intérêt de procéder à une coupe sanitaire dans la parcelle forestière I de la forêt communale pour garantir la sécurité des propriétaires riverains et des usagers de la route communale des Bois. En effet de nombreux arbres sont touchés par les scolytes (insecte parasite) entraînant un dépérissement rapide. L'objectif final étant d'enrayer localement la propagation de l'insecte et d'engager la régénération de cette parcelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- 1 - approuve l'ajout de la parcelle I à l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021.
- 2 - demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation de cette coupe.
- 3 - donne pouvoir à Monsieur le maire pour choisir le mode de commercialisation des bois et effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- 4 - autorise le maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied.

10. Questions diverses.

Dates des prochaines réunions du conseil municipal : jeudi 25 mars et mardi 13 avril.

Adhésion à l'association des Chatillon de France et d'Ailleurs.

Le site internet de la commune sera bientôt en ligne.

Les panneaux publicitaires valoriseront les jeunes sportifs de la commune.

Un audit de l'éclairage public a été réalisé ; le retour de ce rendu en mars.

Intervention d'une archiviste du CDG74 le 9 mars, pour un diagnostic de nos archives.

Chemin rural de Balmotte aux Grands Prés, endommagé, suite à une coupe de bois.

Accessibilité des bâtiments communaux par badges.

Séance levée à 21 heures 30

Le maire,

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus. Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal.*

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Cyril CATHELIN